



DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : n° P50_2020

Date : le 12 février 2020

OBJET : Services communs – Renouvellement de l'agrément du contrat de projet des Relais Assistants Maternels de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et, le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfant à domicile.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a restitué la compétence Enfance/Jeunesse, aux communes. Celles-ci se sont organisées en Services Communs au sein des Pôles de Proximité de Cœur du Cotentin, du Val de Saire, de Vallée de l'Ouve, des Pieux, de Douve Divette, de Montebourg et de Côte des Isles.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service « Relais assistants maternels » au titre de son activité et le cas échéant pour le financement des missions supplémentaires pour les Relais d'Assistants Maternels de ces Pôles de Proximité.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° 2018-252 du 20 décembre 2018 portant création des Services Communs,

Vu la délibération n° DEL2019_001 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 4,

Décide

- **De signer** le renouvellement de l'agrément du contrat de projet des Relais Assistants Maternels des Pôles de Proximité de Cœur du Cotentin, du Val de Saire, de Vallée de l'Ouve, des Pieux, de Douve Divette, de Montebourg et de Côte des Isles,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Valentin'.

Jean-Louis VALENTIN